

Cahier des charges de la Commission consultative intercommunale (CCI)

1. Buts

- 1.1. La Commission Consultative Intercommunale, ci-après nommée CCI, est une plateforme informative à l'attention des membres des Conseils communaux et généraux de l'agglomération yverdonnoise.
- 1.2. La CCI vise à informer sur les activités, les projets et les thématiques abordés dans les instances de l'AggloY et relevant de la compétence du Comité de pilotage (COPIL).
- 1.3. Le Bureau d'agglomération se tient informé des actualités et évolutions du cadre légal dans le domaine d'aménagement du territoire qu'il expose ensuite aux membres de la CCI.

2. Composition

- 2.1. Chaque Municipalité nomme ses représentants siégeant à la CCI. Leur nombre est défini au pt 2.2. Cette compétence peut être déléguée au Conseil communal/général.
- 2.2. Le nombre de représentants par commune est défini comme suit :

Chamblon : 3 représentants

Cheseaux-Noréaz : 3 représentants

Grandson : 5 représentants

Montagny-près-Yverdon : 5 représentants

Pomy : 3 représentants

Treycovagnes : 3 représentants

Valeyres-sous-Montagny : 3 représentants

Yverdon-les-Bains : 9 représentants

- 2.3. Les membres des Municipalités ainsi que les collaborateurs du Bureau d'agglomération sont invités à participer.
- 2.4. Des intervenants externes peuvent être invités à participer selon les sujets traités.

3. Compétences & tâches

3.1. La CCI est une plateforme informative ; elle n'a pas de compétence décisionnelle.

4. Organisation

4.1. Le/la président(e) de la Commission Intercommunale d'AggloY préside également la CCI.

4.2. Les collaborateurs du Bureau d'agglomération sont en charge de l'organisation et de la coordination des CCI.

4.3. Chaque commune d'AggloY accueille, à tour de rôle, la CCI.

4.4. La Commission est convoquée par le/la président(e) au moins 1 fois par année. L'ordre du jour est joint à la convocation.

4.5. Une note de séance est établie par un collaborateur du Bureau d'agglomération. Elle est disponible sur demande auprès du secrétariat d'AggloY.

4.6. Les membres de la CCI peuvent proposer des sujets sur demande auprès du secrétariat d'AggloY.

5. Finances

5.1. L'indemnisation des conseillers siégeant à la CCI est de compétence des communes.

5.2. Le montant des indemnités est de compétence des communes.

6. Adoption et modification du cahier des charges

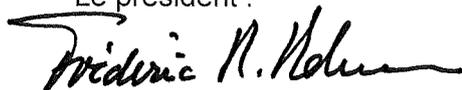
6.1. Le présent cahier des charges doit être approuvé par la Municipalité.

6.2. Les membres de la CCI ainsi que les représentants des municipalités peuvent proposer des modifications au présent cahier des charges. Toute demande de modification doit être portée à l'ordre du jour et adoptée à la majorité absolue des membres.

6.3. Pour prendre effet, toute modification doit être ensuite ratifiée par les municipalités des communes de l'agglomération yverdonnoise.

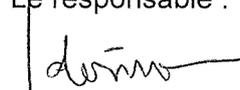
AU NOM DE LA COMMISSION CONSULTATIVE INTERCOMMUNALE

Le président :



Frédéric Rohner

Le responsable :



Ronei Falvino

Fait le 9 novembre 2021 à Yverdon-les-Bains

Les originaux (2) sont déposés au Bureau d'agglomération AggloY

SIGNATURES

Approuvé par la Municipalité de Chamblon, le

23.11.2021.....

Max Holzer
Syndic



Rachelle Hofmann
Secrétaire municipale

Approuvé par la Municipalité de Cheseaux-Noréaz, le

29.11.21.....

Sylvie Di Dario
Syndique

Handwritten signature of Sylvie Di Dario in blue ink.



Christine Peguiron
Secrétaire municipale

Handwritten signature of Christine Peguiron in blue ink.

Approuvé par la Municipalité de Grandson, le

06.12.21.....

Antonio Vialatte
Syndic

Handwritten signature of Antonio Vialatte in blue ink.



Eric Beauverd
Secrétaire municipal

Handwritten signature of Eric Beauverd in blue ink.

Approuvé par la Municipalité de Montagny-près-Yverdon, le

15.11.2021.....

Frédéric Rohner
Syndic

Handwritten signature of Frédéric Rohner in blue ink.



Roselyne Maradan
Secrétaire municipale

Handwritten signature of Roselyne Maradan in blue ink.

Approuvé par la Municipalité de Pomy, le

20.12.2021.....



Yvan Débieux
Syndic



Nathalie Dupertuis
Secrétaire municipale

Approuvé par la Municipalité de Treycovagnes, le

13.01.2022.....



Stéphane Baudat
Syndic



Michèle Aubert Fahrni
Secrétaire municipale

Approuvé par la Municipalité de Valeyres-sous-Montagny, le

18.01.2022.....



Cyril Buffat
Syndic



Annik Charrière
Secrétaire municipale

Approuvé par la Municipalité d'Yverdon-les-Bains, le

19.1.2022.....



Pierre Dessemontet
Syndic



François Zürcher
Secrétaire municipal